

## ENGAGEMENT DU FORMATEUR

Le présent engagement est conclu entre, d'une part :

- L'ASTI, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés 7 allée Romain Rolland – 93390 Clichy sous Bois

Et d'autre part,

- M. Mme, Melle

### L'A.S.T.I s'engage à :

- Communiquer les renseignements sur l'association, ses objectifs, ses activités, son fonctionnement.
- Assurer la formation interne : rencontre, réunions d'équipe, présentation du matériel pédagogique.
- Faciliter la préparation des activités pédagogiques en proposant une période d'observation.
- Acheter du matériel, dans la mesure du possible.
- Fournir au formateur, lors de son départ, une attestation relatant l'activité, les heures dispensées et les formations suivies.

### Le formateur s'engage à :

- Respecter les objectifs de l'association et les méthodes de travail.
- Suivre une période d'observation, puis d'essai de 2 mois, laissant ainsi une marge de liberté de part et d'autre.
- Suivre une formation.
- Assister aux réunions de travail et de concertation.
- Accepter les contraintes administratives : signatures des feuilles de présence, bilan des absences, évaluations des apprenants.
- Garantir à l'apprenant l'obligation de confidentialité à l'intérieur, comme à l'extérieur de l'association.
- Respecter les jours et horaires définis au départ et pour l'année, soit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN						
A-M						
SOIR						

Les ateliers Socio Linguistiques (ASL) ont lieu de septembre à juin et suivent les mêmes périodes de vacances que les scolaires.

La priorité sera donnée aux formateurs acceptant d'assurer 6 heures d'activités par semaine.

Date :

Signature de la coordinatrice

Signature du formateur